

Benguérir, le 28 mai 2021

Communiqué « Bourse Fondation IBN ROCHD »

La Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation est une association de droit marocain adossée à l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguérir. Son objet est de promouvoir l'éducation, l'enseignement et la recherche scientifique en général, et en particulier, l'enseignement d'excellence et l'enseignement supérieur à travers l'octroi des bourses au profit des étudiants méritants.

La Fondation Ibn Rochd, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, lance pour l'année universitaire 2021-2022 la « Bourse Fondation IBN ROCHD ».

Cette bourse sera proposée aux meilleurs élèves marocains, scolarisés en CPGE et accédant en 1^{ère} année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et assimilées ainsi que les Grandes Écoles de Commerces françaises dont la liste est fixée par l'arrêté ministériel N°3274.17 du 25 novembre 2017, publié sur le BO le 15 février 2018.

L'accès à cette bourse est réservé aux élèves de nationalité marocaine, éligibles à la bourse de mérite du ministère, ayant effectué leur scolarité dans une CPGE et qui sont sous condition de ressources.

La Bourse Fondation IBN ROCHD se compose **annuellement de :**

- **6 000 MAD** par mois sur 10 mois ;
- Prise en charge des frais d'inscription à hauteur de **30 000 MAD** ;
- **4 000 MAD** pour la prise en charge d'un billet d'avion A/R Maroc- France;
- **6 000 MAD** pour les frais d'installation.

Les candidatures à la « Bourse Fondation IBN ROCHD » se font via l'onglet bourse sur le portail e-CPGE :

<http://www.cpge.ac.ma>

Pour faire acte de candidature, les élèves sont invités à scanner et charger sur le portail e-CPGE, **au plus tard le 11 septembre 2021**, leur dossier de bourse constitué des pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de demande de bourse signé avec photo d'identité (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- La déclaration d'engagement sur l'honneur du boursier (à télécharger à partir du portail e-cpge) ;
- L'attestation d'admission définitive à l'une des Écoles éligibles pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- Le relevé des notes du concours concerné ;
- Les attestations de scolarité en CPGE (1^{ère} et 2^{ème} années) datées de juin 2021 ;
- Le relevé de notes du baccalauréat ;
- La carte nationale d'identité (CNI) recto-verso de l'étudiant.

Après avoir renseigné le dossier de candidature sur le portail e-CPGE, les élèves devront scanner et charger les documents suivants sur le portail Bourse Fondation IBN ROCHD :

<https://boursesgef.firsi.org/>

- La déclaration sur l'honneur signée et légalisée par chacun des parents ou tuteurs attestant qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour la prise en charge des études en France (modèle à télécharger à partir du portail) et le cas échéant, un document attestant le tutorat ;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité (CNI) recto-verso de chaque parent ou tuteur ;
- En cas de décès d'un parent, acte de décès ;
- En cas de divorce, acte de divorce ;
- Toutes les pages du livret de famille (un seul document pdf) ;
- Les justificatifs de revenus de chacun des parents ou tuteur(s) à savoir :
 - L'attestation de revenu global annuel de chacun des parents ou tuteur(s) de l'exercice 2020, délivrée par la Direction Régionale des Impôts (ce document est obligatoire même si le parent est sans activité ou travailleur indépendant) indiquant **le montant du revenu net imposable** ;
 - Le bulletin de paie le plus récent de chacun des parents ou tuteur(s) ;
 - L'attestation de travail de chacun des parents ou tuteur(s) de moins de 3 mois ;
 - L'attestation de non activité de chacun des parents ou tuteur(s) délivrée par les autorités compétentes le cas échéant ;
 - L'attestation de pension de chacun des parents ou tuteur(s) la plus récente le cas échéant ;
 - L'attestation de salaire annuelle des parents pour l'année 2020 ou état 9421 le cas échéant.

Tout élève déclaré bénéficiaire de la Bourse Fondation IBN ROCHD sera appelé à transmettre la version papier des documents susmentionnés dans le délai et selon les dispositions qui seront communiqués via le portail e-CPGE et Bourse Fondation IBN ROCHD.

Tout document non conforme aux documents transmis sur le portail entrainera, automatiquement, l'annulation de la bourse.